

AUTORITE DE CONTROLE PRUDENTIEL ET DE RESOLUTION (ACPR) - LES RENCONTRES ANTI-BLANCHIMENT

Paris, 16 June 2026

CHECK AGAINST DELIVERY

Speech by Nicolas Vasse

Executive Director

Authority for Anti-Money Laundering and Countering the Financing of Terrorism

Mesdames et Messieurs les représentants de l'ACPR,
Monsieur le Sous-Gouverneur,
Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, je voudrais remercier l'ACPR de m'avoir invité aujourd'hui pour parler de l'AMLA.

Je suis très heureux d'être avec vous, ici, à la Cinémathèque française.

Il y a quelque chose d'assez parlant à évoquer la lutte contre le blanchiment dans un lieu consacré au cinéma.

Parce qu'au fond, le cinéma parle d'images, de regard, de cadrage.

Et dans notre métier aussi, il faut apprendre à regarder.

Regarder ce qui n'est pas immédiatement visible.

Repérer ce qui reste hors champ.

Relier entre eux des éléments dispersés.

Et donner du sens à des signaux qui, pris isolément, pourraient paraître insignifiants.

Dans notre domaine, il faut voir tôt, voir juste, et voir ensemble.

Si l'Union européenne a décidé de créer l'AMLA, c'est parce que le blanchiment n'est pas un sujet technique parmi d'autres.

C'est un sujet qui touche directement à la confiance dans notre économie et dans nos institutions.

Le blanchiment, c'est ce qui permet à l'argent du crime d'entrer dans l'économie légale.

C'est ce qui permet à des profits illicites de devenir utilisables, investissables.

Au niveau européen, les estimations suggèrent que plus de 2 % du PIB seraient blanchis chaque année — soit plusieurs centaines de milliards d'euros.

C'est un argent qui entretient — et parfois renforce — le crime organisé.

C'est un argent qui fausse les marchés,

qui fragilise les entreprises légitimes,

et qui permet à des intérêts criminels de s'installer dans l'économie légale.

Voilà le point de départ.

Mais il y en a un second.

Pendant trop longtemps, en Europe, notre réponse a été trop fragmentée.

Des règles différentes.

Des pratiques de supervision différentes.

Des niveaux de maturité différents.

Des circuits de coopération qui n'étaient pas toujours à la hauteur de menaces, elles, déjà pleinement intégrées.

L'an dernier, notre Présidente, Bruna Szego, a entrepris ce que nous avons appelé un roadshow.

Elle s'est rendue dans les vingt-sept États membres, un par un, pour écouter les acteurs de la lutte contre le blanchiment en Europe.

Partout, nous avons entendu des attentes fortes.

Partout, le même besoin de cohérence.

Partout, la même demande d'une Europe plus lisible, mais aussi plus proche des réalités opérationnelles.

Au fond, nous avons souvent eu de bonnes réponses nationales.

Mais pas encore un véritable assemblage européen.

C'est là qu'intervient l'AMLA.

L'AMLA n'a pas été créée pour ajouter une couche institutionnelle supplémentaire.

L'AMLA a été créée pour aider l'Union à passer d'un système encore trop fragmenté à un système plus cohérent.

Et si je devais résumer cette ambition en une phrase, je dirais ceci :

Faire en sorte que l'Europe voie mieux, agisse plus précisément, et travaille plus étroitement ensemble.

D'abord, voir mieux

L'approche par les risques n'est pas un slogan.

C'est une méthode de travail.

Et à mes yeux, c'est la méthode la plus pertinente.

Parce que tous les risques ne se valent pas.
Toutes les vulnérabilités ne se ressemblent pas.
Et toutes les situations n'appellent pas le même niveau de réponse.

Le roadshow l'a très bien illustré.

Les préoccupations exprimées vont de la fraude technologique aux deepfakes, des paiements instantanés aux crypto-actifs, et des risques liés aux sanctions à des vulnérabilités plus traditionnelles — le cash, l'immobilier, l'usage abusif de structures opaques.

Le paysage change,
mais il ne change pas en effaçant l'ancien.
Il change en le rendant plus complexe.

C'est pour cela qu'il nous faut une intelligence du risque solide, partagée et continuellement actualisée.

Les entités assujetties — qui sont en première ligne dans notre système — jouent un rôle essentiel dans la production de cette intelligence.

C'est pourquoi l'AMLA travaille à harmoniser la manière dont les transactions suspectes sont déclarées aux cellules de renseignement financier nationales.

Lorsque les entités assujetties sont mieux outillées pour comprendre leurs risques, et lorsqu'elles les signalent de manière plus pertinente aux cellules de renseignement financier nationales, la base même du renseignement financier s'en trouve renforcée.

Avant de superviser, il faut savoir regarder.

Ensuite, agir plus précisément

Et dans notre domaine, agir plus précisément veut dire deux choses.

La première, c'est la cohérence.

La seconde, c'est la proportionnalité.

La cohérence, parce que la fragmentation a un coût.

Un coût en efficacité.

Un coût, parfois, en crédibilité.

Et parce qu'elle crée des interstices que les criminels savent parfaitement exploiter.

La proportionnalité, parce qu'un bon système n'est pas un système uniformément lourd.

Un bon système est un système exigeant là où le risque est élevé,

lisible là où il doit l'être,

et ajusté avec discernement partout où cela est possible.

Permettez-moi de le dire très simplement :

la proportionnalité, ce n'est pas de la mansuétude.

C'est une exigence de discernement.

Nous comptons l'appliquer comme telle dans chacun des instruments que nous développons.

Lorsque plusieurs mandats s'articulent entre eux, nous les traitons ensemble plutôt qu'isolément, afin que le résultat final soit plus cohérent, plus fluide et plus intelligible.

Notre objectif est simple :

des règles plus simples, mieux calibrées, mais jamais moins efficaces.

Cette question est importante parce qu'elle touche à quelque chose de très concret : l'efficacité réelle du système.

Un cadre qui ne distingue pas suffisamment les niveaux de risque finit toujours par disperser l'attention au lieu de la concentrer.

Or notre objectif, précisément, est de concentrer l'attention là où elle compte le plus.

Enfin, travailler plus étroitement ensemble

C'est probablement le point le plus important de tous.

Parce que l'AMLA ne réussira pas seule.

Le succès de cette réforme dépendra de la qualité de la coopération.

Coopération avec les autorités nationales.

Avec les cellules de renseignement financier.

Avec les institutions européennes.

Avec l'ensemble de l'écosystème AML/CFT.

Cette année, nous lançons les premières analyses conjointes dans le domaine du renseignement financier.

En matière de supervision, nous élaborons des stratégies distinctes pour la supervision directe, la supervision indirecte et l'encadrement du secteur non financier.

Et nous préparons le démarrage de la supervision directe : la sélection des quarante premières entités interviendra en 2027, pour une entrée en supervision en 2028. C'est demain.

Mais au-delà des outils et des dispositifs, le roadshow a aussi été très clair sur un point : les attentes ne sont pas seulement réglementaires.

Elles sont aussi relationnelles.

Les acteurs veulent une AMLA utile, bien sûr.

Mais ils veulent aussi une AMLA connectée aux réalités opérationnelles.

Et cela se traduit très concrètement dans notre manière de travailler au quotidien.

Nous travaillons tous les jours avec l'ACPR et avec Tracfin.

Et cela compte.

Par la qualité du dialogue.

Par la rigueur du travail.

Et parce que cette coopération quotidienne donne un contenu réel à l'idée même de système européen.

À mes yeux, c'est cela, au fond, une bonne Europe.

Pas une Europe lointaine.

Une Europe qui relie.

Une Europe qui coordonne.

Une Europe qui nous aide à mieux agir ensemble.

Je crois profondément que l'AMLA doit être exactement cela :

une autorité européenne, oui —

mais une autorité proche des réalités,

proche des pratiques,

proche des autorités qui font vivre le système chaque jour.

Si vous me le permettez, je voudrais dire quelques mots de mon expérience de ces derniers mois.

Lorsque je suis arrivé à Francfort, en septembre 2025, j'ai trouvé une institution jeune, ambitieuse, déjà porteuse d'attentes très fortes, mais encore en construction.

J'ai trouvé une équipe engagée,

beaucoup d'énergie,

et aussi — très naturellement — un grand nombre de chantiers lancés en même temps.

Une autorité comme l'AMLA n'a pas le luxe de se construire tranquillement avant d'entrer en scène.

Elle doit se construire tout en commençant déjà à délivrer.

Elle doit poser ses fondations alors même que les attentes sont déjà là.

Mon rôle, comme Directeur exécutif, n'est pas seulement d'accompagner une ambition.

C'est de la rendre possible.

Concrètement, qu'est-ce que cela veut dire ?

Construire une organisation capable de délivrer.

Recruter.

En neuf mois, nous sommes passés d'environ trente personnes à cent cinquante.

Et nous devrions être environ quatre cent trente à la fin de l'année prochaine.

Structurer.

Mettre en place les processus.

Arbitrer les priorités.

Créer une culture commune.

Et faire en sorte que l'institution grandisse sans perdre sa cohérence.

Et pendant que nous construisons, nous partons avec deux caractéristiques distinctives.

La première tient à la conception même de l'institution.

L'AMLA réunit, dans une seule et même maison, la supervision et la coordination du

renseignement financier.

Cela n'a jamais existé auparavant au niveau européen.

Ce que les superviseurs observent peut éclairer le travail des cellules de renseignement.

Ce que les cellules de renseignement détectent peut orienter l'attention des superviseurs.

Chaque fonction rend l'autre plus pertinente, plus intelligente.

La seconde tient au moment où l'institution naît.

L'AMLA se construit à l'ère de l'intelligence artificielle.

Nous n'avons pas de systèmes hérités à maintenir,

pas d'infrastructures obsolètes à prolonger,

pas d'outils à faire évoluer.

Nous pouvons concevoir nos systèmes et nos capacités analytiques pour le monde tel qu'il est — et non tel qu'il était.

Et le point important, c'est que ces deux avantages se renforcent mutuellement.

Parce qu'au fond, relier la supervision et le renseignement, c'est une question d'information.

Cela veut dire aussi protéger quelque chose de précieux :

notre capacité collective à rester concentrés sur ce qui compte vraiment.

Au fond, mon rôle consiste à transformer une ambition politique et réglementaire en capacité opérationnelle.

À relier la vision et l'exécution.

L'intention et le résultat.

Ce que l'institution promet, et ce qu'elle peut réellement délivrer.

C'est un travail de coulisses.

Mais les professionnels du cinéma le savent bien : sans bonnes coulisses, il n'y a pas de bonne projection.

Nous avons un adage à l'AMLA : nous construisons l'avion alors qu'il vole déjà.

Parce qu'au fond, ce que nous construisons aujourd'hui n'est pas le succès d'une seule institution.

C'est une partie d'un effort plus vaste.

Un effort européen.

Un effort collectif.

Le succès de cette réforme sera collectif... ou il ne sera pas un vrai succès.

Permettez-moi de conclure en revenant à ce lieu.

Le cinéma est un art du regard.

Mais c'est aussi un art du montage.

Et d'une certaine manière, c'est aussi ce que nous essayons de construire en Europe.

Réduire les angles morts.

Mieux relier l'information.

Mieux articuler les responsabilités.

Faire en sorte qu'il reste moins de hors champ pour ceux qui cherchent à utiliser notre marché intérieur à des fins criminelles.

Si je devais conclure en trois phrases, je dirais ceci :

D'abord, la lutte contre le blanchiment, c'est une ligne de défense de l'État de droit.

Ensuite, la réponse européenne ne doit pas être plus lointaine ; elle doit être plus cohérente et plus proche du terrain.

Enfin, notre objectif n'est pas de produire plus de complexité.

Notre objectif est de produire plus de cohérence, plus de convergence et, au bout du compte, plus d'efficacité.

Et si l'AMLA parvient à aider l'Europe à mieux voir, à mieux agir et à mieux relier, alors nous aurons déjà accompli quelque chose d'utile.

Je vous remercie.